

HONORAIRES DE L'AGENCE

(TVA de 20 % incluse)

Honoraires applicables au 1^{er} octobre 2021

HONORAIRES DE TRANSACTION

Pourcentage maximum appliqué sur le montant du prix de vente

IMMOBILIER TRADITIONNEL Appartement, maison, immeuble...	TERRAIN / LOCAL COMMERCIAL
5 %	8 %
L'application de ce pourcentage ne pourra conduire à un tarif inférieur à 4 000 € TTC qui constitue le minimum applicable	L'application de ce pourcentage ne pourra conduire à un tarif inférieur à 4 000 € TTC qui constitue le minimum applicable

Rémunération à la charge du vendeur sauf exception ou convention expresse différente entre les parties.

HONORAIRES DE LOCATION

PRESTATION(S)	CHARGE LOCATAIRE(S)	CHARGE BAILLEUR(S)
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Zone très tendue & zone tendue : - 10 €/m ² si surface habitable < 50 m ² - 8 €/m ² si surface habitable > 50 m ² Autres zones & reste du territoire : - 8 €/m ²	Zone très tendue & zone tendue : - 10 €/m ² si surface habitable < 50 m ² - 8 €/m ² si surface habitable > 50 m ² Autres zones & reste du territoire : - 8 €/m ²
Réalisation de l'état des lieux	3 €/m² de surface habitable	3 €/m² de surface habitable
Entremise & négociation	/	20 €
Baux commerciaux & professionnels	10% du loyer annuel hors charges	10% du loyer annuel hors charges
Parkings, Boxes, Garage	150 €	150 €

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fond en dehors des honoraires

Par ailleurs, la DGCCRF précise :

"les professionnels doivent veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans une majorité des transactions de vente auxquelles ils participent. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible d'y déroger dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières".